



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2016

L'an deux mil seize, le seize décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 9 décembre 2016

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT.

Absent :

Jean-Louis TOURET.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h08

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

RESSOURCES HUMAINES

DL.16.101 – Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2017 (créations et suppressions de poste)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la nécessité de créer 4 postes et de supprimer 11 postes afin de répondre à l'organisation, aux besoins et missions des services de la collectivité au 1^{er} janvier 2017.

Considérant que les postes à créer sont :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (50 % - 10 heures hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (37.5% - 7 h 30 hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (18.75 % - 3 h 45 hebdomadaires)

Considérant que les postes à supprimer sont :

- 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (50 % - 17 h 30 hebdomadaires)
- 1 poste d'ingénieur à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (45 % - 9 h hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (23.75 % - 4 h 45 hebdomadaires).
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (27.50 % - 5 h 30 hebdomadaires)

Le tableau des emplois est modifié comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire
Administrative	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2	0
	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	10	10
Technique	Ingénieur	Ingénieur	1	0
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4	3
		Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	58	56
Sportive	Educateur des APS	Educateurs des APS	2	1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	11	12
		Assistant d'enseignement artistique	7	6

Après avis du Comité Technique du 1^{er} décembre 2016, après avis favorable de la commission générale du 1^{er} décembre 2016, il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur le tableau des effectifs en date du 1^{er} janvier 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **28 DEC. 2016**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **28 DEC. 2016**
et publication ou notification le : **29 DEC. 2016**



Le Maire
Christian DUMAS.



PRÉFECTURE DU LOIRET
28 DEC. 2016
COURRIER 3